



## Sommaire

1. Conseil d'administration	page 3
2. Structure administrative	page 4
3. Représentation au sein de TRIDEL SA	page 4
4. Concept harmonisé de la taxe au sac	page 5
③ Rétrocession versée aux communes	
③ Organe de contrôle	
③ Surveillance du respect du concept	
③ Audit de la Cour des comptes	
5. Animations dans les écoles	page 7
6. Boues d'épuration	page 9
7. Déchets spéciaux des ménages	page 10
8. Matériel SENS et SWICO	page 11
9. Container à cadavres d'animaux de compagnie	page 12
10. Panneaux solaires photovoltaïques	page 13
11. Campagne de communication Responsables.ch	page 14
12. Vaisselle réutilisable	page 14
13. Divers dossiers 2024	page 16
③ Changement de la caisse de pensions du personnel	
③ Fête des 30 ans de SADEC SA	
③ Nouvelle voie de débord CFF au lieu-dit « La Ballastière » à Gland	
③ Participation de TRIDEL aux frais d'exploitation de la station de transfert	
③ Subventions et ristournes	
14. Conclusion	page 22
Annexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	page 24
Annexe 2 : plan des zones d'apport des DSM	page 25
Annexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SWICO	page 26
Annexe 4a : plan d'accès au container à cadavres d'animaux de compagnie	page 27
Annexe 4b : liste des communes autorisées à utiliser le container	page 28
Annexe 5 : statistiques extraites de la plateforme internet	page 29
Annexe 6 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire	page 31

## 1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- une administratrice ou un administrateur représentant la Ville de Nyon ;
- une administratrice ou un administrateur représentant la Ville de Gland.

Ces deux personnes sont proposées par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres membres du Conseil d'administration sont élus par les Assemblées des Syndic.que.s des districts de Nyon (5 représentant.e.s) et de Morges (2 représentant.e.s). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

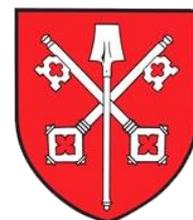
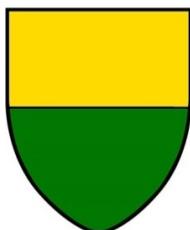
Nom, Prénom	Fonction	Représente le/la
Echenard Cédric	Président	District de Nyon
Auchlin Laurent	Vice-Président	District de Morges
Widmer Jean	Vice-Président	District de Nyon
Faraut Roxane	Membre	Ville de Nyon
Giraud-Nydegger Christelle	Membre	Ville de Gland
Humbert Sébastien	Membre	District de Nyon
Legrain Alexandre	Membre	District de Nyon
Meyer Andreas	Membre	District de Morges
Monnard Caroline	Membre	District de Nyon

Suite à la démission annoncée de Madame Caroline Monnard, l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration a eu lieu lors de notre Assemblée générale du 12 juin 2024 tenue au Château de Rolle. A cette occasion, **Madame Margareth Ruchti, Municipale de la Commune de Rolle, a été désignée à l'unanimité pour siéger au sein du Conseil d'administration dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024.** Aucune autre modification n'est intervenue entre le 1<sup>er</sup> juillet le 31 décembre 2024.

Pour traiter des dossiers stratégiques de la société, le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en séances ordinaires.

Nos deux Assemblées générales annuelles ont eu lieu :

**le 12 juin 2024** au Château de Rolle  
pour l'approbation des comptes  
2023, la nomination d'une nouvelle  
Administratrice et pour fêter les  
30 ans de SADEC SA



**le 9 octobre 2024** à la Salle des  
Combles du bâtiment des Curtils à  
Le Vaud pour l'approbation du  
budget 2025

## 2. Structure administrative

Actuellement, la structure administrative de SADEC se présente comme suit :

- M. Didier Christen, directeur (90%) ;
- Mme Isabelle Reber, secrétaire (80%) ;
- Mme Nathalie Widmer, comptable (env. 25% - mandat de prestations).

Les bureaux de SADEC sont situés à Gland, à l'adresse « En Vertelin 3 » sur un site regroupant également la station de transfert route-rail pour les déchets incinérables ainsi que le container destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

## 3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC SA est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



*Fig. 1 - Périmètres actionnaires de TRIDEL SA et gares de transfert route-rail*

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2024 :



- Conseil d'administration : M. Cédric Echenard et M. Laurent Auchlin
- Commission RH : M. Cédric Echenard
- Commission financière : M. Cédric Echenard et M. Laurent Auchlin
- Commission stratégique : M. Cédric Echenard et M. Laurent Auchlin
- Commission stratégie énergétique : M. Laurent Auchlin
- Commission d'exploitation : M. Didier Christen

En outre, depuis le 22 juin 2022, Monsieur Cédric Echenard occupe la Présidence du Conseil d'administration, ceci pour la durée d'une législature.

## 4. Concept harmonisé de la taxe au sac

Sur les 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets, ce sont 55 communes qui font partie du concept harmonisé de la taxe au sac et qui utilisent les sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ». Au 31.12.2024, la situation en matière de taxation des déchets était la suivante dans notre périmètre :



- 55 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 4 communes avec la taxe au poids (Bassins, Féchy, Longirod, Marchissy).

Un total de 13'726 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2024. Par rapport à l'année 2023 (13'363 tonnes), le tonnage est en hausse de 2,7% alors que la population a augmenté de 1,6% au cours du même laps de temps. De ce fait, après une décennie de baisses successives (hormis pendant les années 2020 et 2021 marquées par la pandémie de Covid-19 et accompagnées par un fort développement du télétravail), la production d'ordures ménagères par habitant et par année est légèrement remontée pour atteindre 118,1 kg/hab., comme l'illustre le graphique ci-dessous :

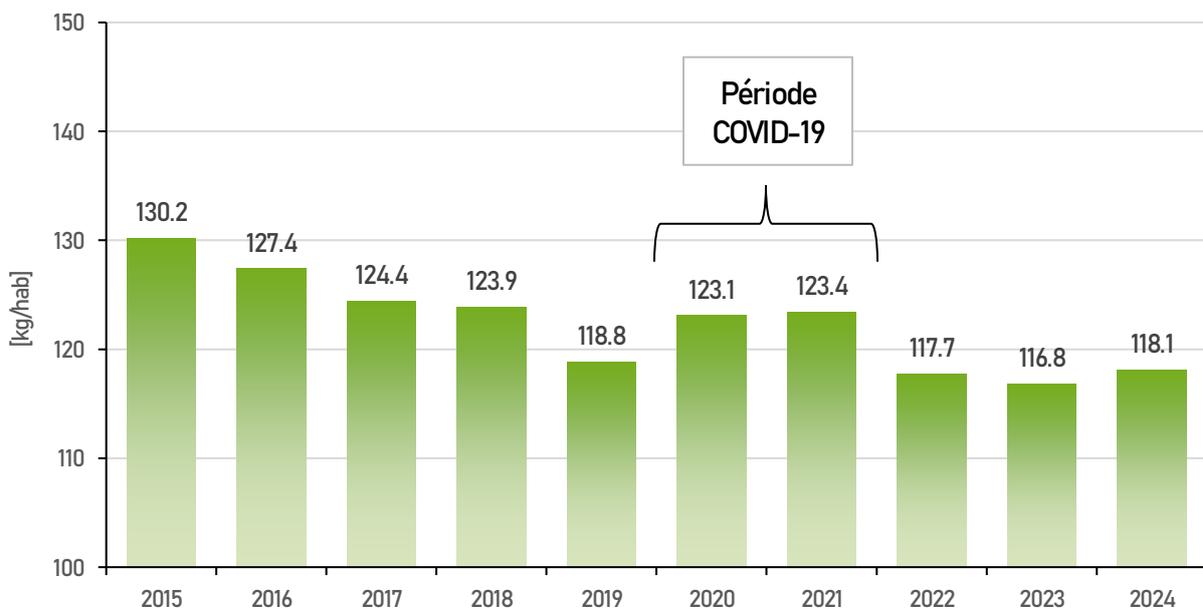


Fig. 2 – Evolution de la production annuelle d'ordures ménagères incinérables par habitant pour les communes du concept harmonisé

### 🕒 Rétrocession versée aux communes

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder à la rétrocession des montants prélevés sur les sacs vendus au titre de la taxe. Cette cellule financière, composée des directeurs des périmètres, se réunit 5 fois par année pour procéder à la répartition de ces montants (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les valider avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la taxe est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent, sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés, aux 237 communes vaudoises ayant choisi ce système.

Pour l'année 2024, c'est un montant de **CHF 345,65 HT** par tonne collectée qui a pu être versé aux communes, montant duquel une participation de CHF 1,34 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés au fonctionnement du système. Ainsi, seules les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac en assumant les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de financer à l'aide du « ménage courant » un système auquel 4 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Après une année 2023 lors de laquelle le montant de la rétrocession avait atteint son niveau le plus bas jamais enregistré (CHF 336,38 HT/tonne), le montant de la rétrocession versée en 2024 est revenu proche de la moyenne pluriannuelle.

### ④ Organe de contrôle

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu (plus de 30 millions de francs à répartir chaque année entre tous les périmètres, puis entre les communes), un organe de contrôle a été mis en place par les périmètres. Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre. Il est constitué de deux représentant.e.s par périmètre et d'un.e représentant.e de l'organe de révision de TRIDEL. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière, celles du collège des Présidents et celles des périmètres en relation avec le concept harmonisé.

**CHF 4,7 mios**  
à répartir entre 55 communes  
du périmètre SADEC

Les représentant.e.s de SADEC au sein de cet organe de contrôle étaient en 2024 :

- Madame Myriam Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars ;
- Madame Laurence Pinel, Municipale à Bursins ;

Le rapport annuel de l'Organe de contrôle pour l'année 2024 a été transmis aux communes de notre périmètre simultanément aux documents remis en prévision de notre Assemblée générale ordinaire.

### ④ Surveillance du respect du concept

Contrairement aux années précédentes, aucun contrôle externe n'a eu lieu en 2024 dans les communes de notre périmètre adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac. En effet, le mandataire désigné pour cette tâche de surveillance a concentré ses efforts sur les périmètres dans lesquels les contrôles ne s'étaient encore jamais effectués selon une méthodologie uniformisée. Ce qui a du reste donné lieu à quelques surprises.

### ④ Audit de la Cour des comptes



10 ans après sa mise en œuvre dans la majorité des communes vaudoises en 2013, la Cour des comptes de l'Etat de Vaud a décidé en 2023 de procéder à un audit de la performance du concept harmonisé de la taxe au sac et de l'élimination des ordures auprès des acteurs cantonaux, régionaux et communaux.

Ses investigations se sont déroulées sur environ 18 mois et ont abouti à la publication d'un rapport final en date du 2 octobre 2024. La Cour des comptes a formulé 24 recommandations pour renforcer la gouvernance du système ainsi que la surveillance de la gestion des déchets urbains. Ces recommandations visent également à assurer l'égalité de traitement et la comparabilité entre les communes, à limiter les risques d'erreurs et à garantir l'application du principe du « pollueur-payeur ».

<https://www.vd.ch/actualites/actualite/news/24398i-rapport-n85-audit-sur-le-systeme-regionale-de-la-taxe-au-sac-et-lelimination-des-ordures>

## 5. Animations dans les écoles

# 233 animations dispensées dans 15 établissements scolaires

Au cours de l'année 2024, 233 animations ont été données par des animatrices et animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Le nombre d'animations est légèrement inférieur à l'objectif de 260 animations par année malgré une demande en hausse. Ceci est lié à la planification des animations par COSEDEC qui travaille sur des années scolaires alors que nos budgets sont basés sur des années civiles. Pour cette raison, le montant des 27 animations « manquantes » en 2024 a été provisionné dans nos comptes pour pouvoir servir en 2025.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Conscient de l'importance d'enseigner les bonnes pratiques aux générations futures dès leur plus jeune âge, le Conseil d'administration de SADEC a notablement augmenté le budget consacré à la sensibilisation depuis plusieurs années. Le graphique ci-dessous montre que, sur les dix dernières années, le nombre d'animations scolaires a été multiplié par deux. Depuis l'année 2022, c'est un budget annuel de CHF 100'000.- qui est consacré à cette tâche.

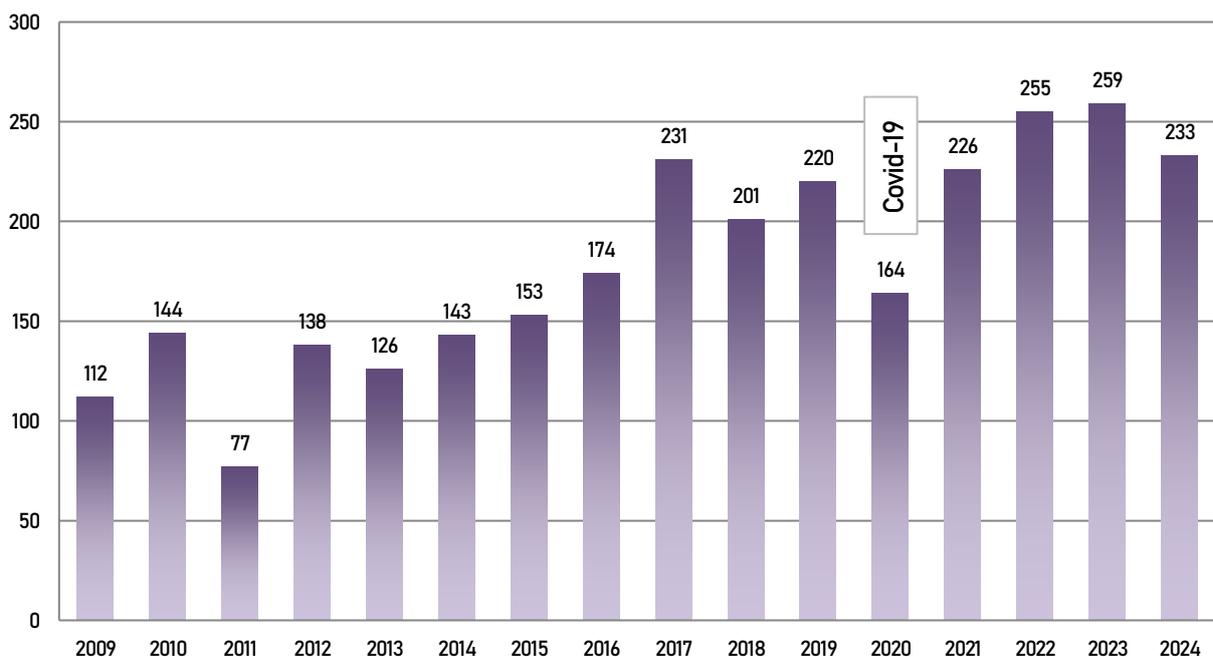


Fig. 3 - Nombre d'animations scolaires par année civile

En fonction de la demande et du nombre d'animations à disposition, un tournus est organisé de telle sorte que chaque établissement scolaire puisse être visité au moins une fois tous les deux ans. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition entre établissements au cours de l'année 2024 ainsi que sur la période 2019-2024.

A la lecture de ces graphiques, on peut constater que les établissements secondaires sont nettement moins friands de ces animations que les établissements primaires.

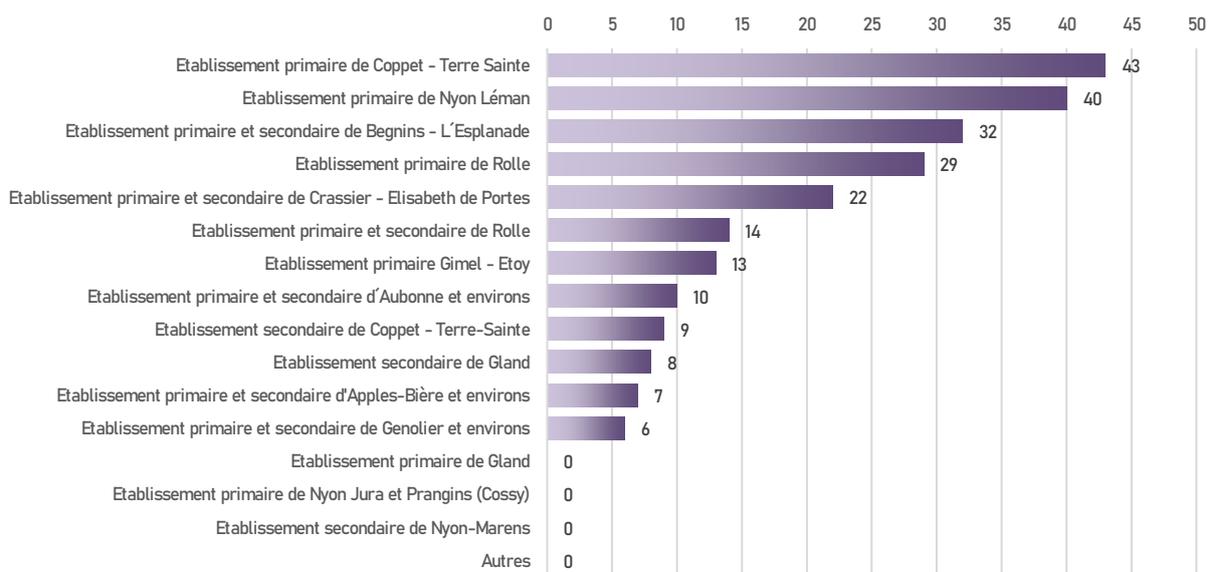


Fig. 4 - Répartition des animations par établissement scolaire en 2024

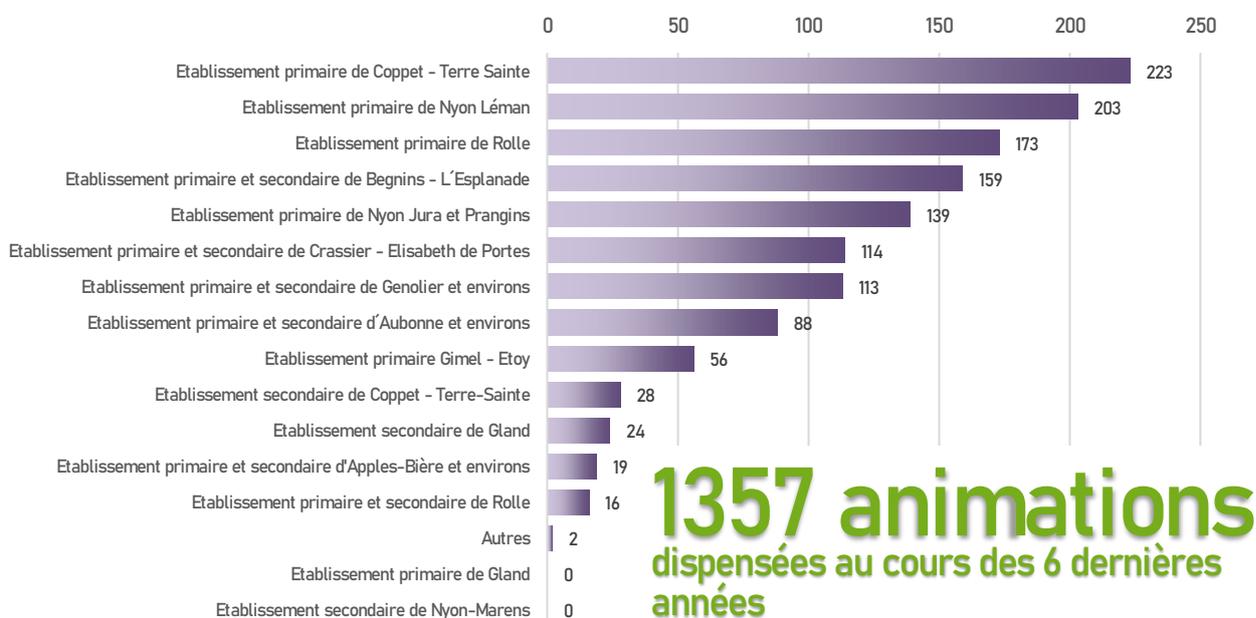


Fig. 5 - Répartition des animations par établissement scolaire entre 2019 et 2024

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves peuvent être obtenues par le biais du lien internet suivant : <https://www.cosedec.ch/ecoles/>

## 6. Boues d'épuration

Le tonnage des boues produites par les stations d'épuration de notre périmètre était en baisse en 2024 puisqu'il s'est élevé à 4'568 tonnes (4'884 tonnes en 2023). Comme au cours des années précédentes, une certaine quantité de boues provenant de la STEP de Gland (APEC), traitant les eaux usées de 21 communes de notre périmètre, a été prise en charge par nos soins. Ce sont en effet 91 tonnes qu'il a fallu gérer du fait des soucis sporadiques rencontrés par cette STEP avec son installation de séchage des boues.

**4'568 tonnes**  
de boues d'épuration incinérées

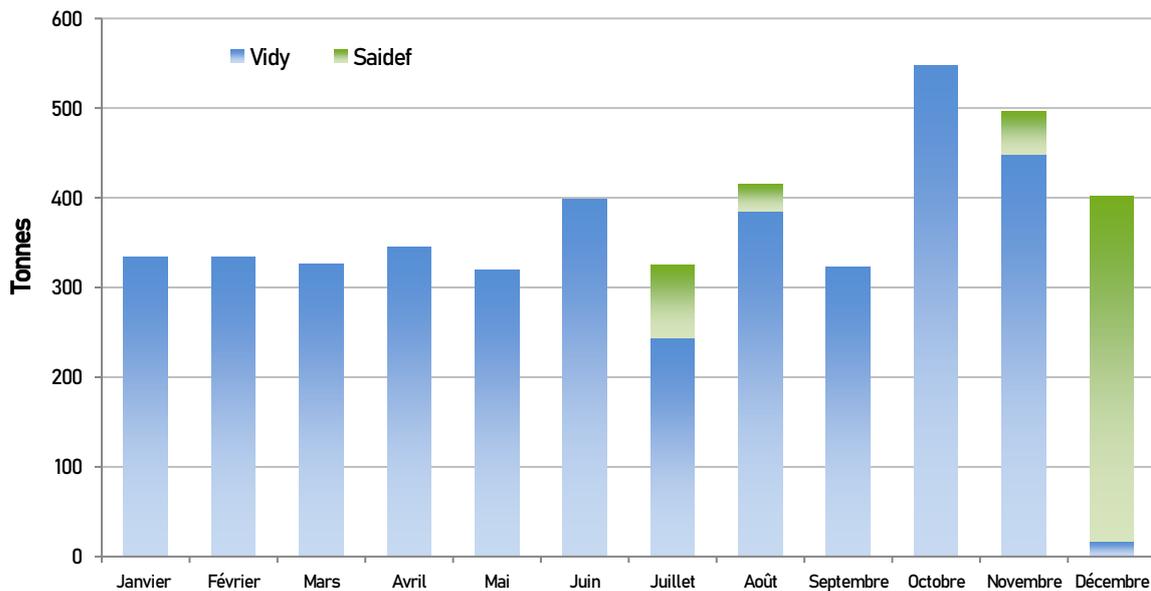


Fig. 6 – Quantité de boues éliminées selon l'exutoire et le mois de l'année

Le graphique ci-dessus montre l'évolution mensuelle des tonnages de boues éliminées. La hausse que l'on observe sur les tonnages des mois d'août, octobre et novembre 2024 est due à la vidange des digesteurs de la STEP de Nyon qui a nécessité la prise en charge d'une quantité plus importante de boues sur ces périodes.

La mise en service au cours de l'été 2021 de la nouvelle installation de digestion des boues de la station d'épuration de la Ville de Lausanne, a permis de libérer des capacités d'incinération supplémentaires dont SADEC bénéficie directement.

Sauf cas exceptionnels (panne, travaux de révision, problème technique), l'incinérateur de Vidy est capable de traiter l'entier des boues d'épuration produites dans notre périmètre. Dans un tel cas, l'incinérateur de substitution est en général l'usine d'incinération de SAIDEF à Posieux (FR). C'est d'ailleurs ce qui s'est passé à quelques reprises au deuxième semestre lorsque l'incinérateur de Vidy a rencontré des problèmes techniques.

### *Récupération du phosphore dans les boues d'épuration :*

L'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 rend obligatoire la récupération du phosphore dans les boues d'épuration, ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard. Néanmoins, il est évident que ce délai ne pourra pas être tenu. L'OLED ne prescrit pas la façon dont le phosphore sera récupéré, sachant qu'il peut l'être dans les eaux usées, dans les boues d'épuration ou dans les cendres issues de leur incinération.

Dans le canton de Vaud, 75 % des boues d'épuration sont déjà incinérées dans un four dédié, que ce soit à la STEP de Vidy ou à l'usine d'incinération de Saidef (Posieux). L'extraction du phosphore dans les cendres issues de l'incinération des boues d'épuration est donc a priori la façon la plus adaptée aux filières déjà en place. En outre, selon les études effectuées à ce jour, elle permet d'atteindre les taux de récupération les plus élevés.

## 7. Déchets spéciaux des ménages

Selon la législation vaudoise, la mise en place de centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM) incombe aux périmètres de gestion des déchets, donc à SADEC pour la région de « La Côte ».

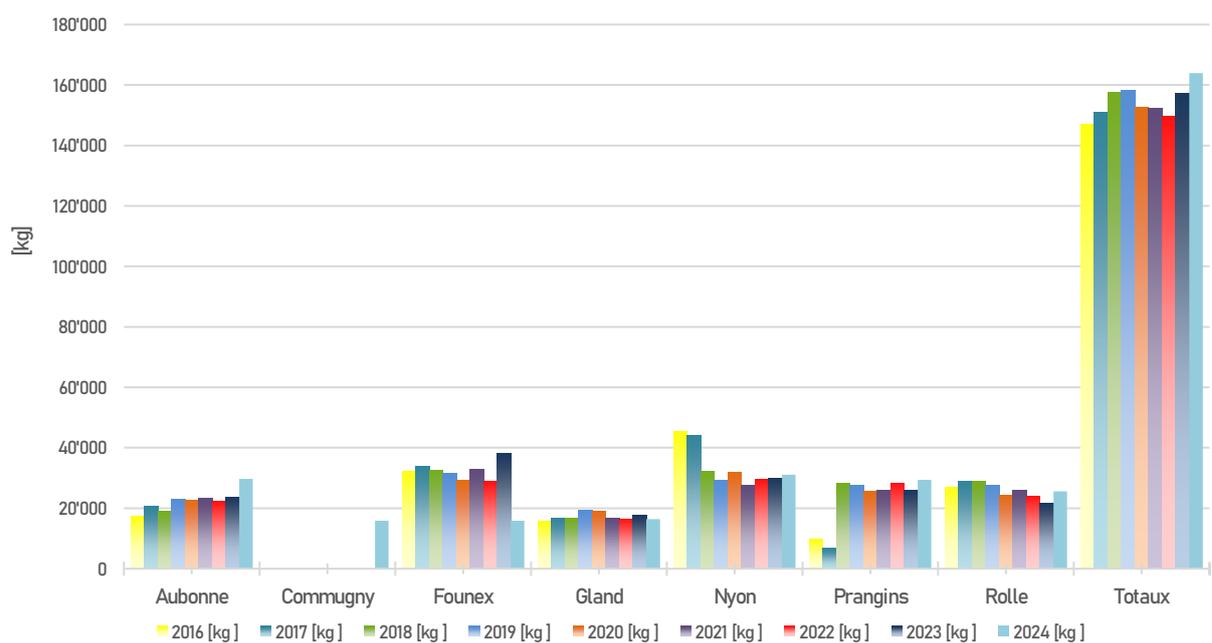


Fig. 7 – Evolution des tonnages annuels collectés par centre régional

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, un septième centre de collecte régional a ouvert ses portes à la déchèterie intercommunale de Commugny/Chavannes-des-Bois/Tannay, ce qui a permis de soulager le centre de collecte de Founex dont la capacité maximale était atteinte.

**164 tonnes**  
de DSM éliminées

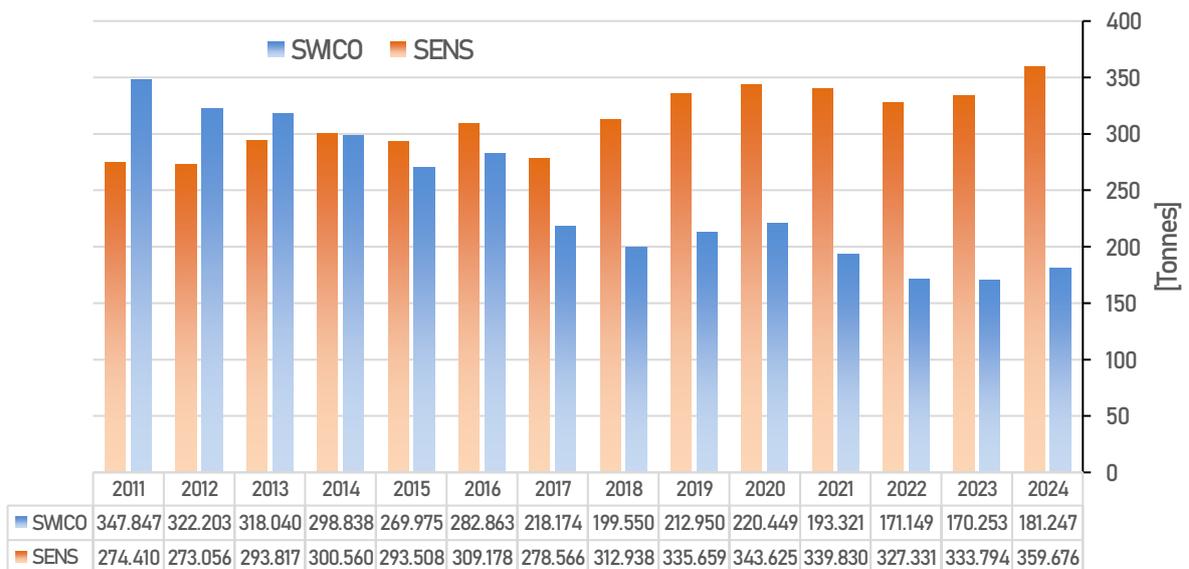
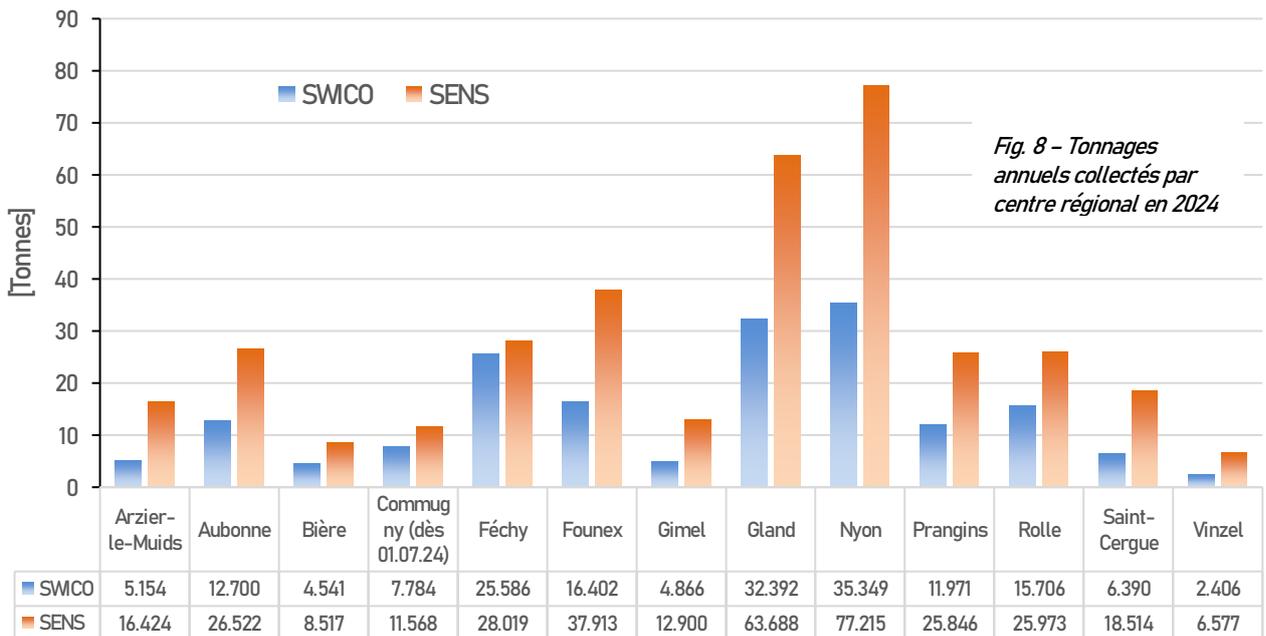
Chaque commune appartient à une zone d'apport, ce qui définit le centre régional auprès duquel ses DSM doivent être acheminés. Vous trouverez à l'annexe n°2 la situation de ces zones d'apport et des 7 centres de collecte régionaux de notre périmètre, mis en place par SADEC avec la précieuse aide des communes qui les accueillent et qui mettent à disposition du personnel qualifié ainsi que des locaux adaptés à ce type de déchets spécifiques. Ces centres se situent dans les déchèteries d'Aubonne, de Commugny, de Founex, de Gland, de Nyon, de Prangins et de Rolle et répondent aux besoins des 59 communes de notre périmètre.

Pour l'entier du périmètre SADEC, ce sont plus de 160 tonnes de DSM qui ont été collectées au cours de l'année 2024 dans les 7 centres de collecte régionaux.

## 8. Matériel SENS et SWICO

Comme pour les déchets spéciaux des ménages, plusieurs centres régionaux sont mis en place pour la collecte du matériel SENS (électroménager) et du matériel SWICO (électronique). Avec l'ouverture d'un nouveau centre de collecte à la déchèterie intercommunale de Commugny le 1<sup>er</sup> juillet 2024, notre périmètre compte désormais 13 centres officiels SENS et SWICO gérés par SADEC (voir annexe n°3).

**13 centres**  
de collecte régionaux



Il est intéressant d'observer (voir fig. 9) la différence d'évolution des tonnages sur la période 2011 - 2024 entre le matériel SENS et le matériel SWCO. En effet, le matériel SENS étant composé pour la majeure partie d'appareils électroménagers (réfrigérateurs, lave-vaisselles, lave-linges, outillage électrique, etc...), son tonnage a évolué approximativement dans les mêmes proportions que la population.

A l'inverse, le matériel SWCO est constitué d'appareils électroniques dont la taille et le poids ont subi les effets de la miniaturisation depuis de nombreuses années. Les écrans cathodiques de télévision ont laissé la place aux écrans plats, les radiocassettes ont disparu au profit des smartphones et les ordinateurs portables ont remplacé les ordinateurs de bureau.

## 9. Container à cadavres d'animaux de compagnie

Pour mémoire, cette installation, située sur le site de SADEC à Gland, est au bénéfice des citoyens des 38 communes qui la financent (voir annexes 4a et 4b), de leurs services communaux et des cabinets vétérinaires situés dans le périmètre.

L'accès à ce container frigorifique pour le public est restreint aux heures de bureau, ceci pour avoir un meilleur contrôle des apports, condition fixée par le Service vétérinaire cantonal. L'accès au container 7/7j et 24/24h est néanmoins offert aux cabinets vétérinaires qui en font la demande. Les services communaux peuvent également bénéficier de cette facilité sur simple demande auprès de notre secrétariat.

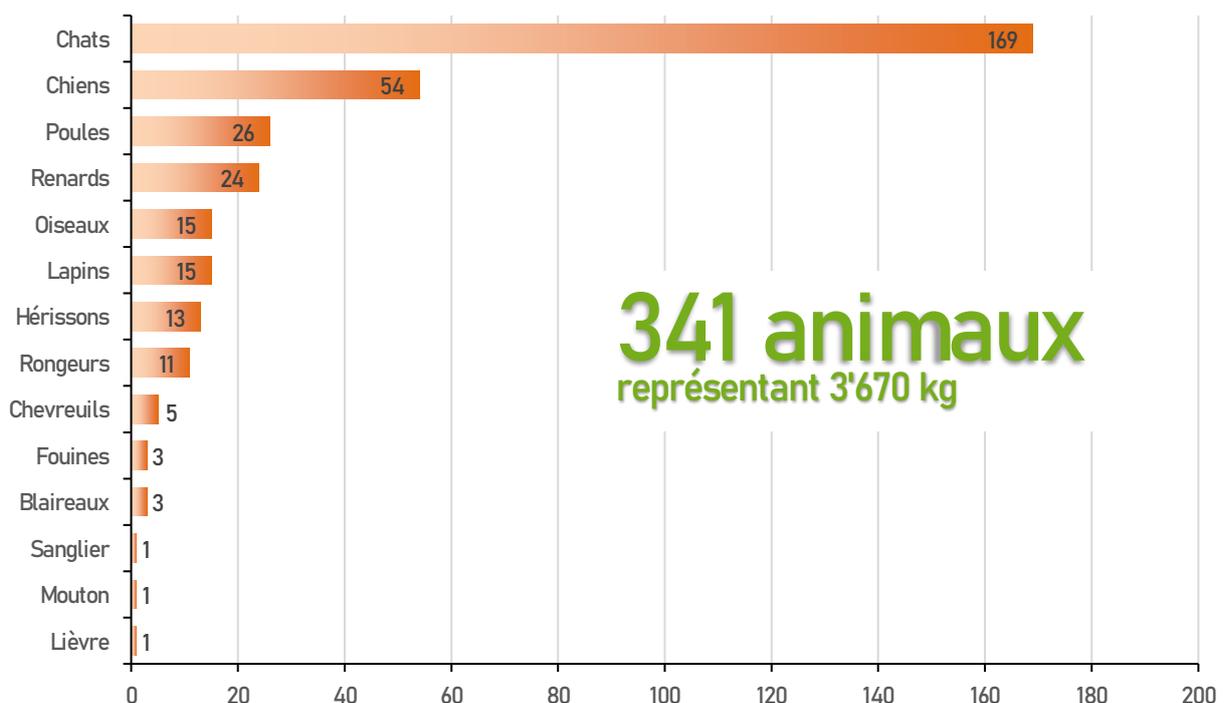
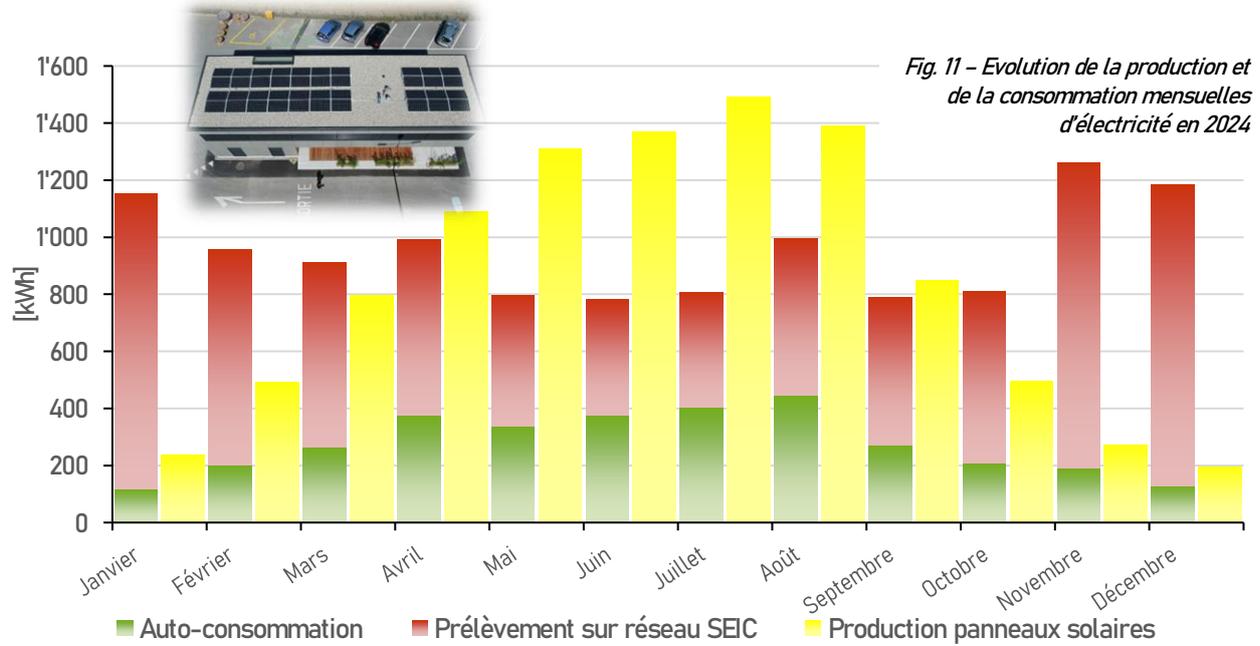


Fig. 10 – Nombre d'animaux collectés dans le container en 2024

## 10. Panneaux solaires photovoltaïques

Depuis le mois de juillet 2017, une surface de 67 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques, placés en toiture de notre bâtiment, nous permet de produire une énergie verte tout au long de l'année.

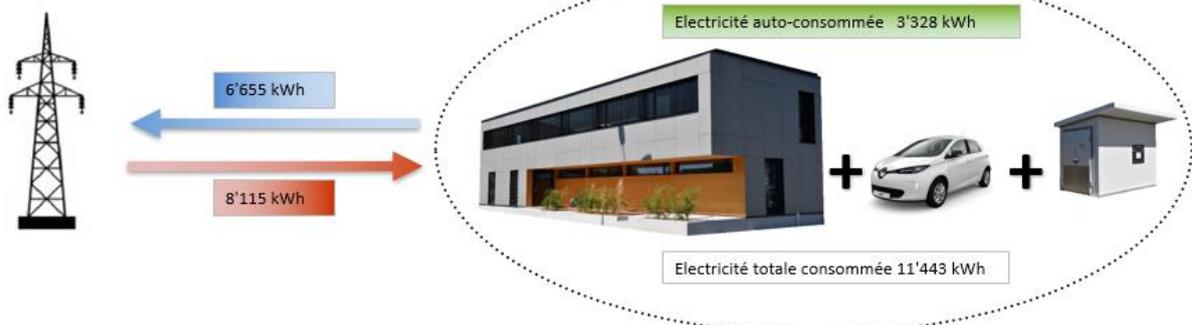


Comme vous pouvez le voir sur le schéma ci-dessous, nous produisons quasiment autant d'électricité sur une année que nous en consommons, ceci pour l'entier de notre site (bâtiment, container frigorifique et prise de recharge pour véhicules électriques). De plus, les excédents de production sont réinjectés dans le réseau de notre distributeur local, la SEIC (Société électrique intercommunale de la Côte), qui nous les rachète.

**Surface des panneaux :** 67 m<sup>2</sup>  
**Puissance installée :** 11,6 kWc  
**Taux d'autoconsommation :** 33,3 %  
**Economie annuelle :** 2'039 CHF  
**Durée d'amortissement :** 10,1 ans



*Fig. 12 – Schéma de la production et de la consommation annuelles d'électricité en 2024*



## 11. Campagne de communication Responsables.ch

La campagne « Agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres vaudois de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle a commencé en 2024 un nouveau cycle de trois ans qui s'achèvera en 2026.



agissons  
ensemble  
pour moins  
de déchets

Les résultats du sondage lancé auprès des communes vaudaises au deuxième semestre de l'année 2023 ont permis de définir le programme des actions de sensibilisation à mener au cours de ce nouveau cycle. Ainsi, les thèmes retenus sont les suivants :

- campagne en vue de la diminution des biodéchets dans les ordures ménagères (2024-2026)
- campagne de réduction de la consommation au profit des 5R (2024-2026)
- campagne de promotion des litières végétales (2025-2026)
- poursuite de la campagne Lunch Attitude avec les partenaires (2024-2026)

En parallèle, le développement d'une application pour smartphone permettant de faciliter le tri a été initié avec l'objectif de la mettre gratuitement sur le marché en début d'année 2025. Cette application dénommée Looping permettra, grâce à l'intelligence artificielle, de reconnaître un déchet et d'indiquer la filière d'élimination à privilégier. De plus, elle donnera également des conseils concrets pour réparer et offrir une seconde vie aux objets usagés avant de les éliminer.

En relation avec les thématiques de réduction des déchets et de réduction du gaspillage alimentaire, les réseaux sociaux ont également été alimentés avec des vidéos, des micros-trottoirs, ou encore des caméras cachées. Le site internet <https://www.responsables.ch/> vous en dira davantage sur les nombreuses actions menées ces dernières années.

## 12. Vaisselle réutilisable

En partenariat avec la société Ecomanif, SADEC SA est depositaire de vaisselle réutilisable depuis septembre 2017. Cette vaisselle réutilisable est conditionnée en caisses en plastique dans lesquelles se trouve tout l'assortiment de table nécessaire à une fête. Ces kits sont destinés à des manifestations accueillant jusqu'à 40 personnes et sont particulièrement adaptés pour des fêtes privées ou familiales. Ainsi, la production de déchets est fortement limitée et il n'est pas nécessaire de faire la vaisselle.



En outre, SADEC dispose depuis quelques années de sa propre vaisselle réutilisable (voir photo). Il s'agit de 3'000 verres à pied 20 cl et 10'000 gobelets 25-30 cl.

Cette vaisselle est mise gratuitement à disposition des communes, des organisateurs de manifestations et des sociétés locales, ceci à la seule et unique condition que la manifestation prévue se déroule dans l'une des 59 communes de notre périmètre de

**Promotions Pique-niques**  
**Baptêmes Grillades**  
**Mariages** Fêtes de famille  
Pots de départ **Fêtes de bureau**  
**Cousinades etc.**

gestion des déchets. Seuls les frais de lavage, de transport et les éventuelles pertes seront alors facturés par notre partenaire ECOMANIF. Et, pour mémoire, ces frais (hormis les pertes) peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de SADEC à hauteur de 50% des coûts.



Par le biais des subventions qu'elle octroie en faveur de l'utilisation de vaisselle réutilisable (<https://www.sadec.ch/fr/186/vaisselle-reutilisable>), SADEC soutient de très nombreuses manifestations sportives ou culturelles se déroulant dans notre région. Vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des manifestations et des entités soutenues tout au long de l'année 2024 :



Ces subventions prennent une ampleur insoupçonnée et représentent une aide précieuse pour les organisateurs de ces manifestations. Pour mémoire, voici un récapitulatif des montants accordés depuis le mois de juillet 2021, date à laquelle ces subventions ont été introduites par le Conseil d'administration :

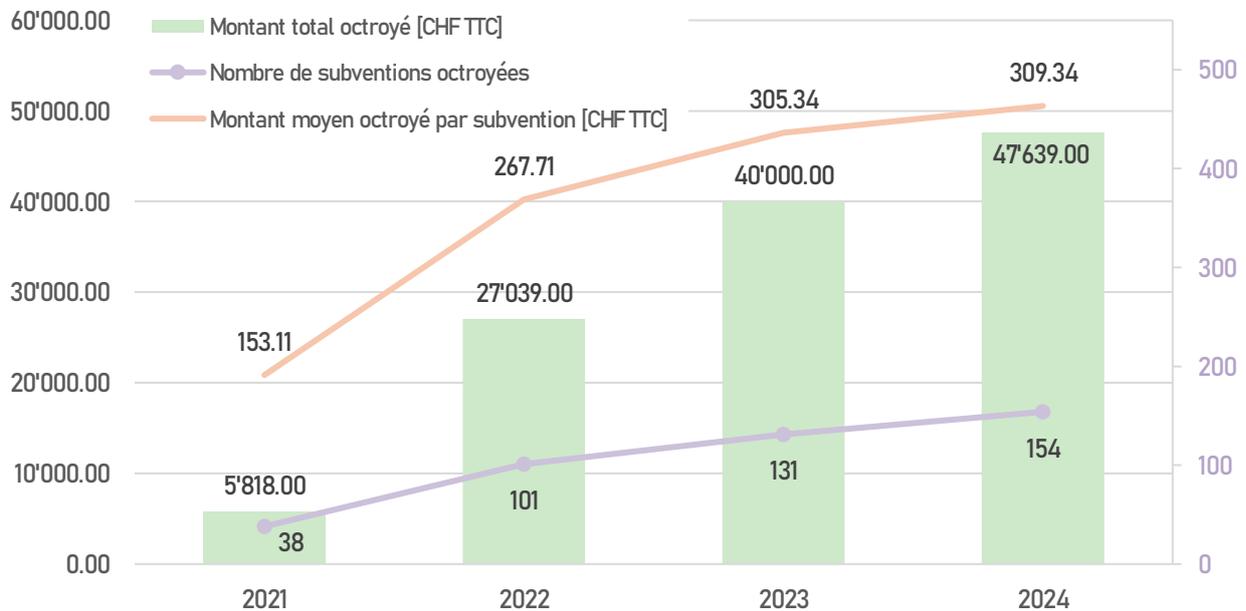


Fig. 14 – Evolution des montants annuels et du nombre de subventions octroyées pour l'utilisation de vaisselle réutilisable

## 13. Divers dossiers 2024

### ⊙ Changement de la caisse de pensions du personnel

Constatant que les prestations proposées à nos collaborateurs par notre caisse de pensions Swisslife lorsqu'ils atteindront l'âge de la retraite étaient en baisse continue depuis dix ans, le Conseil d'administration de SADEC a lancé au cours de l'été 2023 une réflexion approfondie au sujet de la prévoyance professionnelle de notre entreprise.

Rapidement, il est apparu que le modèle de caisse de pensions dite « semi-autonome » permet une nette amélioration des prestations proposées à la retraite par rapport à ce que notre modèle actuel appelé « en assurance complète » propose. De même, une légère adaptation du plan de prévoyance a permis d'améliorer les prestations proposées en cas de décès.



Ainsi, après avoir lancé un appel d'offres auprès de plusieurs acteurs du marché de la prévoyance professionnelle, le Conseil d'administration a décidé de résilier au 31 décembre 2024 le contrat qui nous liait avec Swisslife et d'adhérer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, au plan de prévoyance proposé par AXA Fondation LPP Suisse romande.

De cette manière, la situation de nos collaborateurs s'en trouvera améliorée lorsqu'ils arriveront à la retraite, l'attractivité de SADEC sera renforcée lors de futurs engagements de personnel et les prestations en cas de décès seront consolidées. Et ceci, il convient de le relever, sans augmentation du niveau de primes à charge de l'employeur et des employés.

### 🕒 Fête des 30 ans de SADEC SA

Le 17 mars 2024, SADEC SA a eu le privilège de passer le cap symbolique de ses 30 ans d'activités. C'est tout naturellement lors de son Assemblée générale, tenue le 12 juin 2024 dans le cadre somptueux du Château de Rolle, que le Conseil d'administration a choisi de partager un moment de convivialité en compagnie des représentant.e.s des communes actionnaires. Tous les membres des Conseils d'administration qui se sont succédé depuis 1994 ont également été conviés à cette agape qui s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de joie et de bonne humeur.

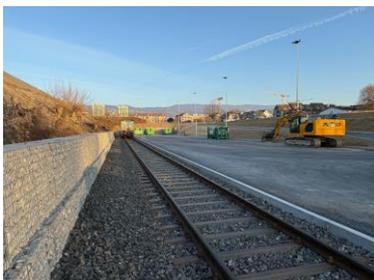


### 🕒 Nouvelle voie de débord CFF au lieu-dit « La Ballastière » à Gland

Poursuivant leur programme d'assainissement des voies industrielles en gare de Gland, les CFF ont aménagé dans le courant de l'année 2024 une nouvelle voie de débord au lieu-dit « La Ballastière » à Gland. Cette voie remplace une ancienne voie de débord située en contrebas du site et qui entraînait en conflit avec le développement urbanistique de la Ville de Gland.

Simultanément, une plateforme de transbordement de grande dimension (110 x 17 m) a été aménagée en continuité de cette nouvelle voie afin de permettre d'y transborder sur le rail toutes sortes de marchandises, parmi lesquelles les déchets.

Cette nouvelle voie de débord a été mise en service en début d'année 2025 et permettra de libérer des capacités sur notre station de transfert route-rail pour y transborder d'autres déchets dans le futur.



### ③ Participation de TRIDEL aux frais d'exploitation de la station de transfert

Profitant de sa bonne santé financière, TRIDEL a poursuivi en 2024 son soutien envers ses quatre actionnaires que sont GEDREL SA, STRID SA, VALORSA SA et SADEC SA en prenant à sa charge une partie de leurs frais d'exploitation, comme cela est déjà le cas depuis l'année 2021.

Pour ce faire, TRIDEL a décidé de verser en 2024 aux périmètres actionnaires une participation financière de CHF 30.- pour chaque tonne de déchets incinérables mise sur le rail par leurs soins. De cette façon, tout en soutenant financièrement ses actionnaires, TRIDEL les incite à y acheminer un maximum de déchets par voie ferroviaire.

En 2024, ce sont ainsi 22'715 tonnes de déchets incinérables en provenance de notre périmètre qui ont été transportées à l'usine d'incinération de TRIDEL par l'intermédiaire du rail en passant soit par notre station de transfert de Gland (21'644 tonnes), soit par la gare de Saint-Prex (1'071 tonnes).

**22'715 tonnes**  
transbordées sur le rail

**97%** des déchets  
incinérables passent  
par le rail

Notre périmètre est depuis plusieurs années un exemple en matière d'utilisation du rail pour l'acheminement des déchets incinérables par voie ferroviaire. En effet, en comptabilisant l'ensemble d'entre eux (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets communaux et plastiques mixtes), ce sont 97% des déchets incinérables produits par les communes de notre périmètre qui sont acheminés à Tridel par le rail !

A raison d'une participation de CHF 30.- par tonne, c'est un montant de plus de CHF 680'000.- que TRIDEL nous a versé au cours de l'année 2024 ! Ces moyens financiers conséquents permettent au Conseil d'administration d'orienter de manière très forte sa politique en matière de gestion des déchets, tout en faisant intégralement profiter les communes actionnaires de cette manne par le biais des nombreuses subventions et ristournes qui leur sont proposées.

Il est néanmoins important de constamment garder à l'esprit que ce soutien que nous fournit TRIDEL est temporaire et qu'il ne va pas durer éternellement. Le jour où TRIDEL renoncera à verser cette participation aux périmètres actionnaires, il est probable que SADEC devra également renoncer à verser ses différentes subventions et ristournes aux communes de son périmètre.

### ③ Subventions et ristournes

Grâce à la participation financière de TRIDEL évoquée au point précédent, notre Conseil d'administration a progressivement mis en place, depuis l'année 2021, différentes mesures de soutien en faveur des communes actionnaires, que cela soit par le biais de subventions ou de ristournes. Parmi ces différentes mesures, on peut notamment citer :



#### a) Ristourne pour l'usage du rail

Cette mesure permet d'alléger la contribution annuelle que les communes versent à SADEC pour son fonctionnement en les faisant bénéficier d'une ristourne pouvant atteindre 30% du montant de celle-ci. Un montant de plus de CHF 159'000.- a ainsi été redistribué aux communes en 2024, selon l'effort qu'elles font d'utiliser le rail pour acheminer leurs déchets incinérables à l'usine d'incinération TRIDEL.

Il y a donc ici une volonté affichée du Conseil d'administration d'inciter les communes de notre périmètre de gestion des déchets à utiliser le rail pour le transport de leurs déchets incinérables.

#### b) Subvention pour la formation

Plusieurs subventions ont été octroyées pour la participation du personnel communal à des formations dans le domaine des déchets. Des formations certifiantes pour les surveillant.e.s de déchèterie, des formations dans le domaine des DSM ou encore des e-formations destinées aux Municipales et Municipaux en charge de la gestion des déchets ont en particulier été soutenues.

#### c) Subvention pour la location de vaisselle réutilisable

SADEC est, depuis plusieurs années, un point de retrait pour les kits de vaisselle réutilisables (Kit20+, Kit40, Kit40+) proposés par la société Ecomanif et destinés à des manifestations ou fêtes de famille par exemple.

Dans un souci de réduction des quantités de déchets générés par l'utilisation de vaisselle à usage unique (plastique, carton, bambou, etc.), SADEC a décidé de soutenir les organisateurs d'événements faisant appel à de la vaisselle réutilisable. Ainsi, toute entité (commune, entreprise, particulier, société locale, etc.) organisant une manifestation, privée ou publique, se déroulant dans l'une des 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets peut prétendre à un soutien financier de la part de SADEC. Ce soutien s'élève à 50% du montant de la facture de location émise par le fournisseur de vaisselle réutilisable et il est valable quel que soit ce fournisseur.

Au vu de l'énorme succès rencontré par cette subvention, le Conseil d'administration a décidé, en cours d'année, d'augmenter de CHF 10'000.- supplémentaires le montant à disposition pour cette mesure pour le porter à CHF 50'000.-. Ce sont ainsi plus de 150 bénéficiaires qui ont pu profiter de cette mesure tout au long de l'année (voir aussi chapitre 12).

#### d) Subvention SADEC pour la mise en place et l'optimisation des collectes de biodéchets

En partenariat avec l'antenne romande de Biomasse Suisse, association faîtière de la branche de la valorisation de la biomasse et en particulier des biodéchets, SADEC propose aux communes un accompagnement personnalisé et spécifique par un mandataire pouvant les guider dans leurs réflexions et leurs démarches.



Après une analyse fine de la situation en matière de collecte de biodéchets sur le territoire communal, un rapport diagnostic détaillé est remis aux communes. Ce rapport comprend tous les éléments nécessaires, en particulier les éléments financiers, pour qu'elles puissent se déterminer sur la mise en place, ou non, d'une telle collecte.

Pour marquer son fort soutien et encourager les communes à mettre en place une collecte des biodéchets méthanisables, SADEC prend à sa charge le 80% du coût de ce mandat. Cela signifie que les communes intéressées n'ont plus que le 20% du coût à financer elles-mêmes.

Après avoir vu 23 communes de notre périmètre profiter de cette prestation en 2022 et une en 2023, 2024 n'a vu aucune commune en bénéficier. Néanmoins, plusieurs communes sont désormais passées de la phase de réflexion à celle de la réalisation. On peut notamment citer les communes d'Essertines-sur-Rolle et de Vich qui ont mis en place une telle collecte au cours de l'année 2024 alors que d'autres vont le faire au printemps 2025.



Il est important de rappeler que la mise en place d'une telle collecte s'inscrit totalement dans les Plans Energie et Climat Communaux (PECC).

En plus de l'accompagnement précité, SADEC a également élaboré à l'attention des communes une marche à suivre décrivant les différentes étapes à suivre pour mettre en place une nouvelle collecte de biodéchets méthanisables à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Cette marche à suivre a été complétée par une brochure-type qui est proposée aux communes pour leur permettre de communiquer plus facilement auprès des citoyen.ne.s sur la mise en place d'une nouvelle collecte de biodéchets méthanisables.

#### e) Subventions diverses

Poursuivant sa politique ambitieuse visant à limiter la production de déchets, le Conseil d'administration de SADEC a mis en place en 2022, un nouveau type d'aide en choisissant d'octroyer chaque année un certain nombre de subventions à des projets méritants et respectant des critères prédéfinis.

A cette fin, une directive a été établie avec pour but de préciser les critères sur lesquels SADEC se base pour déterminer l'octroi ou non d'une subvention en faveur d'un projet. Un projet ne satisfaisant pas à l'un de ces critères n'est pas éligible à une subvention.

L'objectif de ces subventions est de soutenir des projets, à naître, en cours ou réalisés, en relation par exemple avec la limitation de la production de déchets, l'utilisation parcimonieuse des ressources, ou encore le recyclage, la réutilisation ou la revalorisation des déchets. Les entités qui sont prioritairement visées par ces subventions sont les associations, les coopératives, les fondations, les collectifs de citoyens ou les individus domiciliés dans l'une des 59 communes de notre périmètre.

Un comité d'évaluation des projets a été désigné et s'est réuni au cours du mois de décembre 2024 pour déterminer les lauréats et les projets émanant des trois entités suivantes ont été retenus :

- ① **L'Association « Récup'Art Angels »** est une association à but non-lucratif qui organise son premier événement au Château de Coppet du 20 au 23 mars 2025. Elle souhaite sensibiliser le public aux problématiques du gaspillage des ressources et à la valorisation des déchets grâce à l'art de la récupération. Elle désire, dans un premier temps, organiser deux événements par an dédiés à cet art. Ces événements réuniront 50 à 100 artistes mettant en avant la récupération et la transformation d'objets usagés dans leurs créations artistiques. **Un montant de CHF 2'000.- a été octroyé à ce projet.**


- ② **L'Association « BottleBack »**, née en 2024, est portée par trois vigneronnes de la Côte (Mmes Catherine Cruchon, Laura Paccot et Noémie Graff) qui testent durant deux ans la réutilisation d'une bouteille de vin lavable commune. La réutilisation d'une bouteille plutôt que son recyclage après une unique utilisation permet d'économiser de l'énergie, de réduire la surexploitation des matières premières et de baisser l'empreinte carbone des exploitations viticoles. **Un montant de CHF 7'000.- a été octroyé à ce projet.**


- ③ **L'Association « RRRecycle-Mies »** a pour objectif de promouvoir et de favoriser la réparation, le réemploi et la mise en valeur des objets jetés à la déchèterie communale ou donnés par des particuliers qui souhaitent s'en débarrasser sans les éliminer. Cela se fait au travers d'une recyclerie qui se situe au centre du village et qui est tenue par des jeunes qui sont ainsi sensibilisés au monde du travail. **Un montant de CHF 6'000.- a été octroyé à ce projet.**



#### f) Ristourne sur les biodéchets méthanisables

Cette mesure a pour objectif de soutenir les communes de notre périmètre ayant déjà mis en place une collecte des déchets de cuisine crus ou cuits et à inciter les autres communes à le faire.

Même si la taxe au sac est un système de taxation des déchets qui a beaucoup d'avantages, notamment sa simplicité de mise en œuvre, sa faible charge administrative pour les communes et ses frais de gestion très faibles, elle comporte tout de même un effet pervers.

En effet, via ce système, adopté par 55 des 59 communes actionnaires composant notre périmètre, SADEC verse à chacune d'entre elles une rétrocession trimestrielle de l'ordre de CHF 340.- par tonne. Or, cette rétrocession est basée sur le tonnage d'ordures ménagères collectées par la commune dans les sacs taxés blancs du concept régional harmonisé de la taxe au sac.

Cela signifie qu'en mettant en place une nouvelle collecte des déchets de cuisine crus et cuits, qui peuvent représenter jusqu'à 30% du contenu du sac poubelle, le tonnage global collecté en sacs taxés va diminuer et, par conséquent, le montant de la rétrocession versée par SADEC diminuera dans la même proportion.

Pour compenser cette baisse des revenus de la rétrocession, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place une ristourne sur les biodéchets. Cette ristourne est basée sur les tonnages de biodéchets méthanisables que les communes ont collectés tout au long de l'année 2024.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, plus la quantité annuelle collectée par habitant est importante, plus le montant de la ristourne versée par SADEC est généreux. De cette manière, nous entendons inciter les communes à mettre en place des collectes efficaces permettant de capter une grande part de cette fraction valorisable que l'on trouve encore aujourd'hui dans nos sacs poubelles.

Quantité annuelle de biodéchets méthanisables comprise entre [kg/hab]	Montant de la ristourne [CHF HT/tonne]	Nombre de communes concernées en 2024
90 et plus	150	3
60 et 90	120	1
30 et 60	90	4
0 et 30	60	24

Fig. 15 – Montant de la ristourne versée pour les biodéchets méthanisables et nombre de communes concernées

En effet, l'expérience nous montre que, pour cette catégorie spécifique de déchets, un simple container installé à la déchèterie est insuffisant et que seule une collecte de proximité, en particulier une collecte en porte-à-porte, permet de capter une part significative de cette fraction valorisable. Le tableau suivant illustre de manière extrêmement claire :

Type de collecte	Quantité moyenne collectée en 2024
Porte à porte	72,5 kg/hab
Points de collecte (écopoints)	24,0 kg/hab
Déchèterie	12,6 kg/hab

Ainsi, sur la base des copies des factures fournies par les communes concernées, c'est un montant global de CHF 289'220.- qui a pu être versé en 2024 par SADEC à un total de 32 communes de notre périmètre.

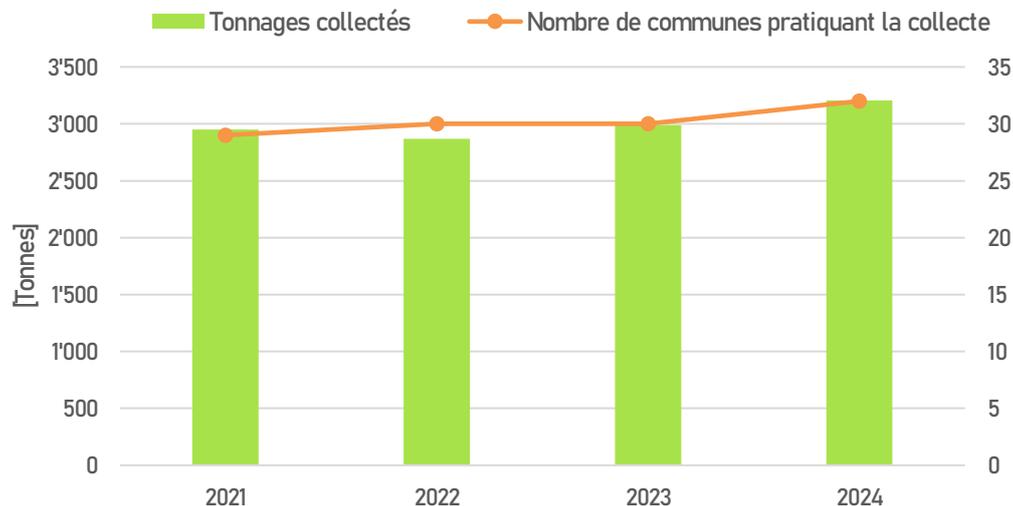


Fig. 16 – Evolution des tonnages collectés en comparaison du nombre de communes pratiquant la collecte

## 14. Conclusion

L'année 2024 s'achève sur un constat sans équivoque : les enjeux liés à la gestion des déchets s'intensifient, se diversifient et exigent des réponses à la fois innovantes, coordonnées et responsables. Les communes vaudoises se trouvent aujourd'hui à la croisée des attentes citoyennes, des impératifs environnementaux, des mutations techniques et des évolutions réglementaires.

De nouveaux défis se profilent, tant sur le terrain opérationnel que stratégique. La mise en place de la collecte des plastiques – très attendue par la population – demeure à ce stade prématurée. Si l'ambition est légitime, les conditions de succès ne sont pas encore réunies : les filières de recyclage adaptées n'existent pas actuellement en Suisse et leur développement nécessitera du temps, des investissements et une vision concertée à l'échelle nationale. La valorisation des biodéchets méthanisables, désormais incontournable dans la perspective d'une économie plus circulaire, impliquera quant à elle des investissements ciblés, une communication soutenue et un pilotage territorial cohérent.

Parallèlement, la multiplication des batteries au lithium dans les déchets, avec les risques d'incendie et de sécurité qu'elle entraîne, appelle à une vigilance accrue, à des solutions techniques adaptées, mais aussi à un effort de sensibilisation auprès des usagers. D'autres transformations plus structurelles s'annoncent également, à commencer par l'assouplissement du monopole communal sur les déchets urbains, qui questionne en profondeur l'organisation historique du service public local. Enfin, la mise en œuvre progressive des recommandations de la Cour des comptes introduit des exigences renforcées de transparence, de performance et de gouvernance.

Et au-delà de ces ajustements, une ambition plus vaste s'impose à nous tous : celle de limiter durablement la production de déchets, en repensant nos habitudes, nos modes de consommation et nos modèles économiques. Cette ambition, aussi exigeante soit-elle, doit devenir un moteur collectif.

Dans ce contexte en mutation rapide, une certitude demeure : les communes ne sont pas seules. SADEC se tient résolument à leurs côtés. Plus que jamais, notre mission est d'anticiper, d'accompagner, de sécuriser les transitions à venir et de construire, avec les communes, des réponses adaptées aux réalités locales. Nous mettons nos compétences, notre expérience de terrain et notre engagement au service d'un accompagnement pragmatique, ambitieux et solidaire.

Ces défis sont nombreux, mais ils sont à notre mesure. Ensemble, avec confiance, lucidité et détermination, nous évoluerons afin de tendre vers un système de gestion des déchets plus durable, plus juste et plus résilient. Pour nos territoires. Pour les générations futures.

Pour le Conseil d'administration

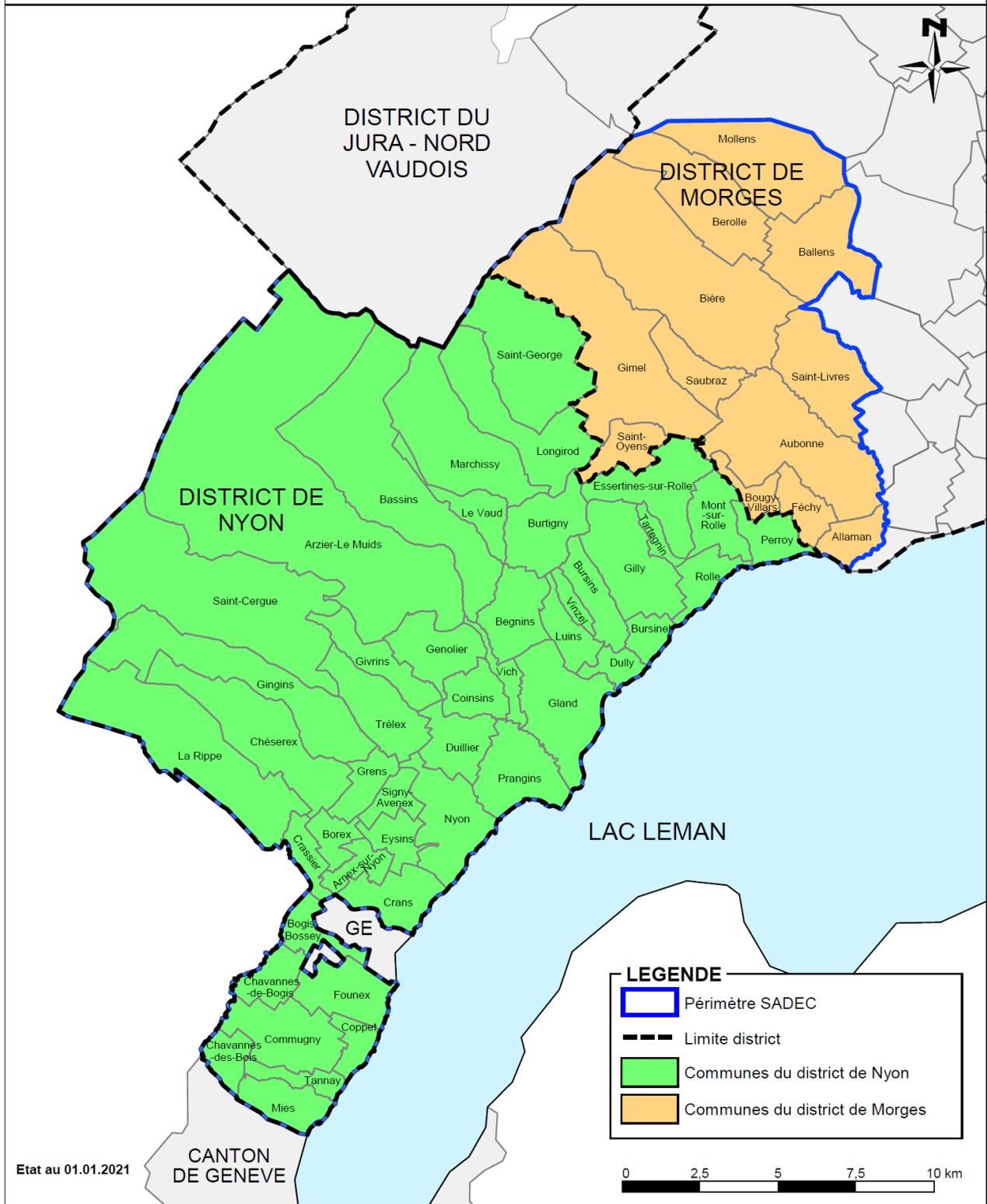
Gland, le 1<sup>er</sup> mai 2025

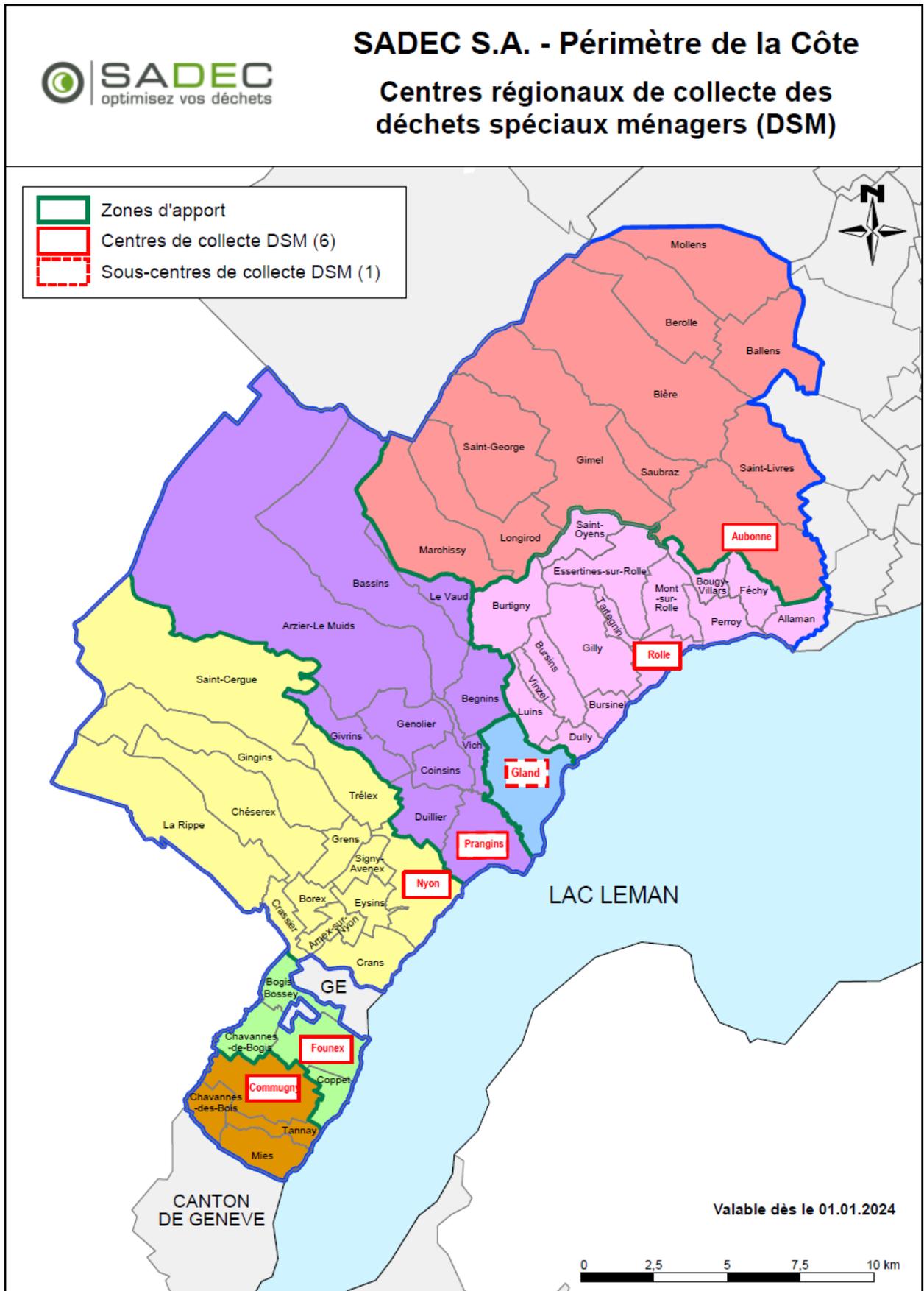


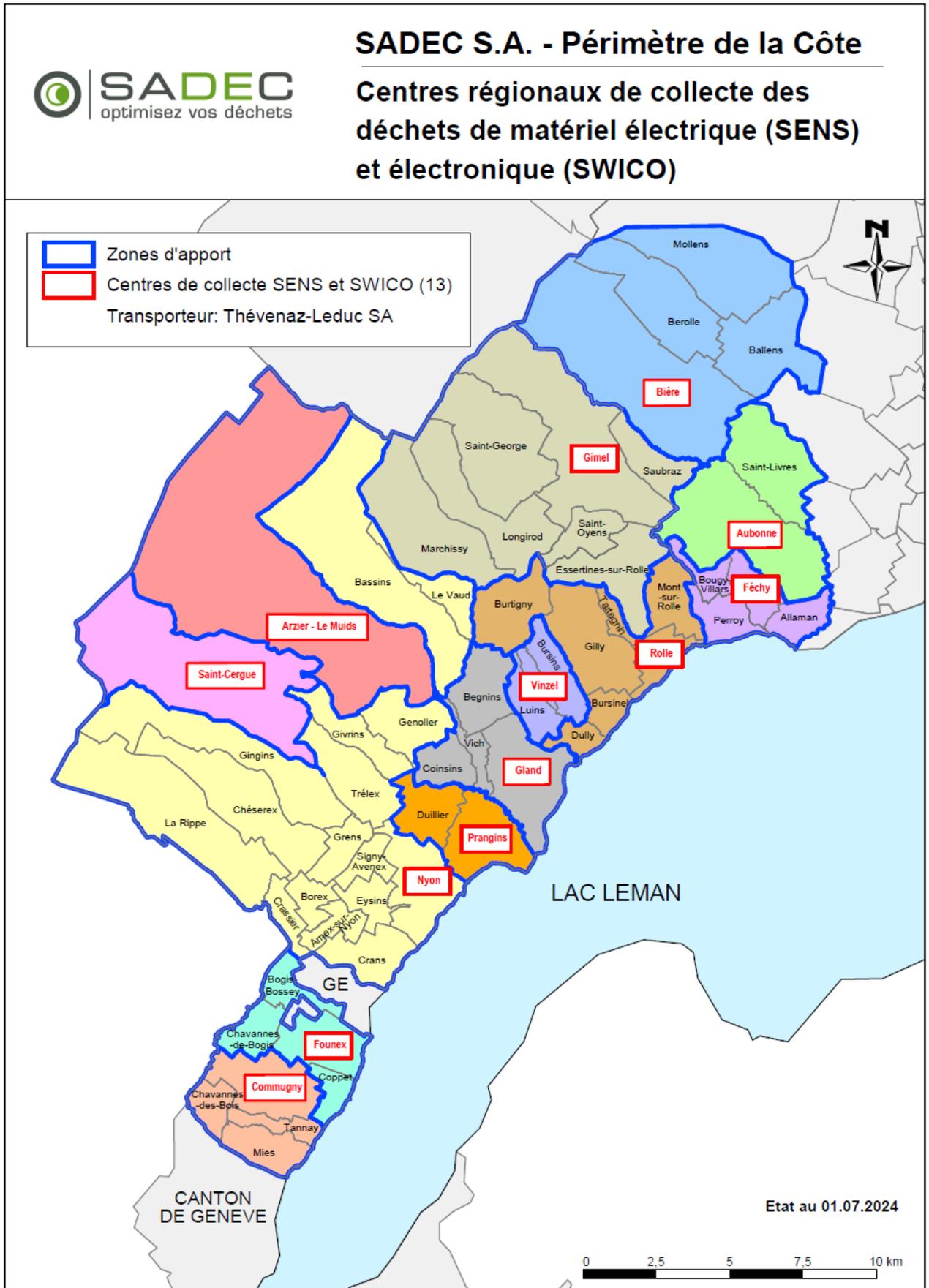
Cédric Echenard

**Ressources Equité**  
 Formation **Réduction** Mutualisation  
**Durabilité Régionalisation** Information  
 Vaisselle réutilisable **Communication**  
 Incinération **59 Communes** Recyclage  
 Animations **Economie circulaire** Valorisation  
**Gestion** **Transparence** Elimination  
 Coordination **Environnement** Statistiques  
 Centres de collecte **Subventions** Concept harmonisé  
 Collaboration **Déchets**  
**Optimisation Soutien**  
 Sensibilisation **Rétrocession**

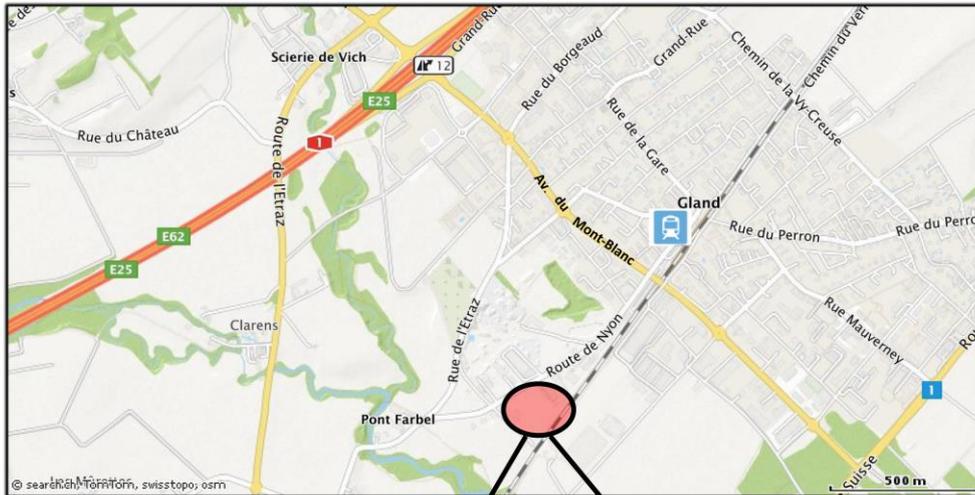
**SADEC S.A. - Périmètre de la Côte**





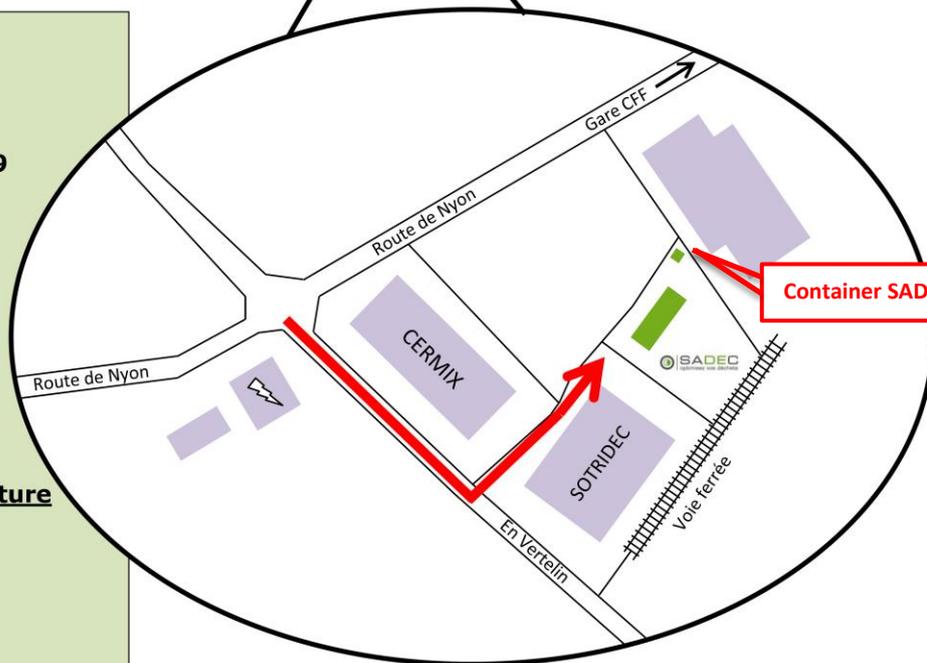


**"SADEC SA - En Vertelin 3 - 1196 GLAND"**



**SADEC SA**  
En Vertelin 3  
1196 Gland  
Tél. 022 / 362 89 09  
info@sadec.ch  
www.sadec.ch

**Horaires d'ouverture**  
lundi à vendredi  
08h00 - 12h00  
13h30 - 17h00



**Container SADEC**

1277 ARNEX-SUR-NYON	1272 GENOLIER
1273 ARZIER	1276 GINGINS
1269 BASSINS	1271 GIVRINS
1268 BEGNINS	1196 GLAND
1279 BOGIS-BOSSEY	1261 GRENS
1277 BOREX	1278 LA RIPPE
1172 BOUGY-VILLARS	1261 LE VAUD
1183 BURSINS	1295 MIES
1279 CHAVANNES-DE-BOGIS	1260 NYON
1290 CHAVANNES-DES-BOIS	1166 PERROY
1275 CHESEREX	1197 PRANGINS
1267 COINSINS	1180 ROLLE
1291 COMMUGNY	1264 SAINT-CERGUE
1296 COPPET	1189 SAUBRAZ
1299 CRANS-PRES-CELIGNY	1274 SIGNY-AVENEX
1263 CRASSIER	1295 TANNAY
1266 DUILIER	1270 TRELEX
1262 EYSINS	1267 VICH
1297 FOUNEX	1184 VINZEL

Ce sont 38 communes de notre périmètre qui bénéficient de l'autorisation d'utiliser cette installation. Les 21 autres communes ne financent pas cette installation et ne peuvent dès lors pas l'utiliser. Les cadavres d'animaux de compagnie provenant de ces 21 communes sont à acheminer aux frais de leur détenteur directement au centre d'équarrissage situé à Penthaz.



Département de la jeunesse, l'environnement  
 et de la sécurité  
 Direction générale de l'environnement – DGE-  
 GEODE  
 Avenue de Valmont 30b  
 1014 Lausanne

### Statistiques communales des déchets urbains

Année : 2024  
 Périmètre : SADEC

#### Population

2023	2024	Δ (%)
119'623	120'219	0.5%

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2023	2024	Δ (%)	2023	2024	Δ (%)
Incinérables	16'187.1	16'827.2	3.8%	135.3	140.0	3.3%
Collectes séparées	26'780.2	28'439.9	5.8%	223.9	236.6	5.4%
Inertes	2'449.2	2'345.2	-4.4%	20.5	19.5	-5.0%
<b>Total</b>	<b>45'416.6</b>	<b>47'612.4</b>	<b>4.6%</b>	<b>379.7</b>	<b>396.0</b>	<b>4.1%</b>
Taux de collecte séparée	59.0%	59.7%	1.3%			

#### Définitions

Déchets incinérables : comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD)

Collectes séparées : incluent toutes les fractions de déchets collectés séparément par les communes en vue de leur valorisation

Inertes : se composent des déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

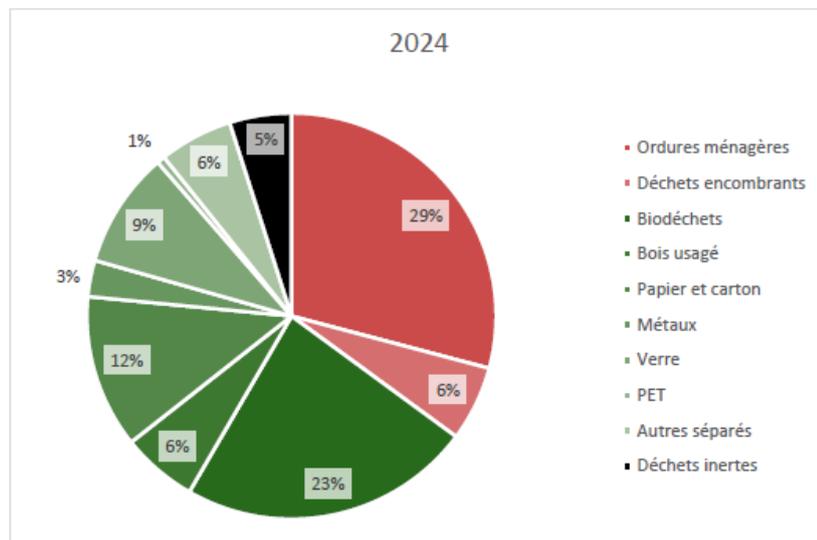
#### Commentaire du périmètre

#### Répartition des déchets urbains collectés – 2024

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

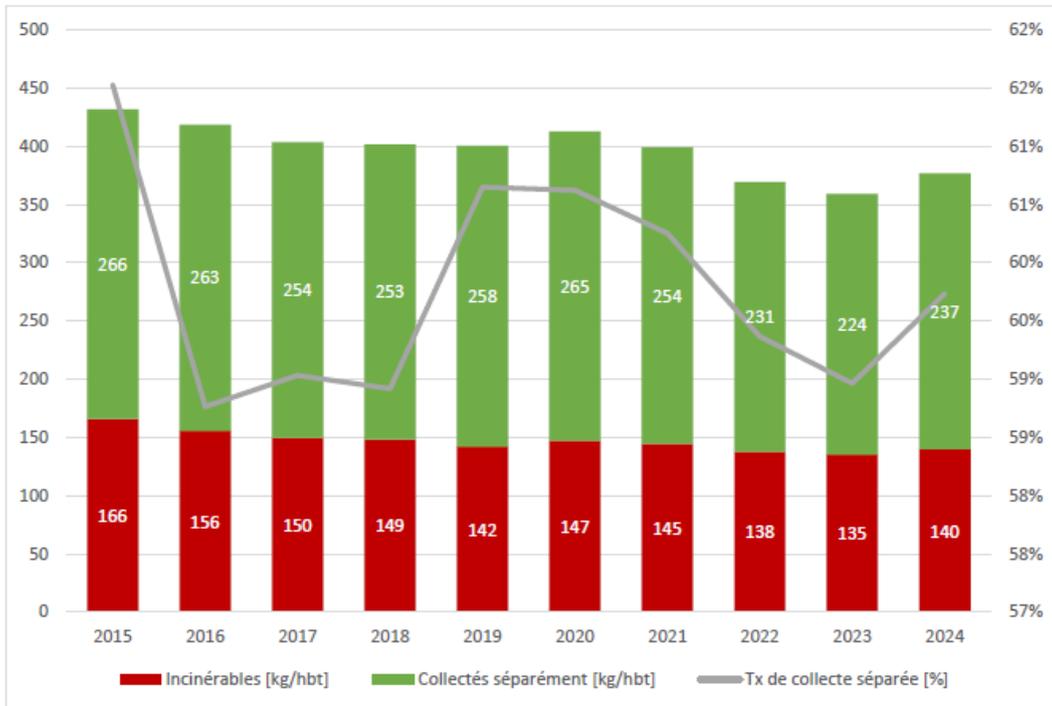
Taux de collecte séparée 2024 :

59.7%



## Annexe n°5: Statistiques extraites de la plateforme internet

### Evolution des quantités collectées (kg/hbt) et du taux de collecte séparée



### Comparaison par catégorie - 2023 - 2024

